

# Maison PARENT-GROS

Pommard, Cote d'Or, France

N° de TVA : FR14420425969  
N° d'accise : FR098117E0150

**LES ANNEES VIN**  
**41, Rue Censier**  
**75005 PARIS-05**

Facture N° 5003725 du 14/02/2023

Page N° 1

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
		Commande N° 5003563 du 02/02/2023				
Blle(s) 0.750	12	BOURGOGNE PINOT NOIR 2020 AF GROS	17,00		204,00	V3
Blle(s) 0.750	2	CORTON CHARLEMAGNE 2020 AF GROS	195,00		390,00	V3
Blle(s) 0.750	6	GEVREY CHAMBERTIN 2020 AF GROS	50,00		300,00	V3
Blle(s) 0.750	3	NUITS ST GEORGES 1ER CRU LES ST GEORGES 2020 AF GROS	94,00		282,00	V3
Magnum 1.50	3	POMMARD 1ER CRU LA CHANIERE 2020 AF GROS MAGNUM	150,00		450,00	V3
Blle(s) 0.750	3	VOSNE ROMANEE 1ER CRU LES SUCHOTS 2020 AF GROS	150,00		450,00	V3

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V3	TVA 20%	20,00	2 076,00	415,20

Total H.T. 2 076,00

**Net H.T. 2 076,00**

T.V.A. 415,20

**Total T.T.C. 2 491,20**

**Date d'échéance : 16/03/2023** Mode de règlement :

**Net à payer 2 491,20 E**

FRREX20183080  
FDA 19720811120

✂  
Facture N° 5003725 du 14/02/2023

Montant **2 491,20**

Code client ANNEESV

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit  $3.99\% \times 3 = 11.97\%$  pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 **impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.

# Domaine A.F- GROS

Pommard, Cote d'Or, France

N° de TVA : FR84383967346  
N° d'accise : FR093117E0264

**LES ANNEES VINS**  
**4 Rue Rouge**  
**49400 SAUMUR**

Référence : ALLOC 2020 PART 1/2

Facture N° 5011166 du 14/02/2023

Page N° 1

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
		Commande N° 5010936 du 15/11/2021				
Blle(s) 0.750	12	BOURGOGNE HAUTES COTES DE NUITS ROUGE 2020	17,50		210,00	V3
Blle(s) 0.750	12	MOULIN A VENT En Mortperay 2020	16,25		195,00	V3
Blle(s) 0.750	12	VOSNE ROMANEE "AUX REAS" 2020	62,50		750,00	V3
Blle(s) 0.750	6	VOSNE ROMANEE LES CHALANDINS 2020	62,50		375,00	V3
Blle(s) 0.750	6	SAVIGNY 1ER CRU "CLOS DES GUETTES" 2020	40,00		240,00	V3
Blle(s) 0.750	6	POMMARD 1ER CRU "LES PEZEROLLES" 2020	69,00		414,00	V3
Blle(s) 0.750	6	RICHEBOURG GRAND CRU 2020	565,00		3 390,00	V3

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V3	TVA 20%	20,00	5 629,00	1 125,80

Total H.T.	5 574,00
Montant port H.T.	55,00
<b>Net H.T.</b>	<b>5 629,00</b>
T.V.A.	1 125,80
<b>Total T.T.C.</b>	<b>6 754,80</b>

**Date d'échéance : 16/03/2023** Mode de règlement :

**Net à payer 6 754,80 €**

✕  
Facture N° 5011166 du 14/02/2023  
Montant **6 754,80**  
Code client ANNEESV

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incomberont toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit  $3.99\% \times 3 = 11.97\%$  pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 **impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture. Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code du Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.